

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-03

1^{er} avril 2026

Convocation du 27 mars 2026

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Sabrina BAUDHUIN, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Diane GRUNENWALD, Delphine LUTUN, Émilie OZEEL, Ludivine PLANCKEEL

MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Mathieu BARDOUX, Benoît DECLERCQ, Alexandre DECODTS, Emmanuel MONKERHEY, Bernard VERHAEGHE, Cédric WYART.

Membres ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés :

Vérification du quorum :

M. le Maire, vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

M. le Maire rappelle qu'en cas d'absence, les conseillers municipaux ont la possibilité d'envoyer leur pouvoir par mail. Un pouvoir maximum par personne.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Mathieu BARDOUX lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 20 mars 2026, Mathieu BARDOUX. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, passe à l'ordre du jour.

- Détermination de l'indemnité du maire et des adjoints :

Le secrétaire de Mairie explique les modalités suivant lesquelles sont fixées les indemnités du maire et de ses adjoints. Ces indemnités servent à compenser le temps et les dépenses engagées par le maire et ses adjoints au service de la commune : temps, déplacements, manque à gagner professionnel lorsque le maire doit quitter son lieu de travail pour une intervention urgente, etc.

Elles sont calculées sur la base d'un indice brut 1027, multipliée par un pourcentage, fixé par le conseil municipal en tenant compte d'un maximum fixé par le code général des collectivités territoriales. Dans le cas d'une commune comptant entre 500 et 999 habitants, le taux maximal est de 44,3 % pour le maire, et de 11,77 % pour les adjoints. La valeur de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 est fixée par décret à 4 110,52 € mensuels.

Durant la mandature précédente, le taux avait été fixé pour M. le Maire à 40 %, correspondant pour la commune à une dépense de 1713,27 € chargés par mois, et l'indemnité des adjoints fixée à 10 %, soit une dépense mensuelle de 504,12 € par adjoint. Au total, l'indemnité du maire et des trois adjoints représentaient une dépense annuelle de 35 978,40 €.

Le conseil municipal compte désormais quatre adjoints. Aussi, conserver un taux indemnitaires identiques conduirait à une augmentation de la charge financière supportée par la commune, qui passerait à 41 118,12 € chargés par an, soit une augmentation de 5 139,75 €. Afin de préserver le budget communal, il est proposé de conserver l'indemnité du maire à l'identique, mais de diminuer l'indemnité des adjoints : pour M. le Maire, un taux conservé à 40 % ; pour ses adjoints, un taux ramené de 10 % à 8.66 %. L'augmentation de l'enveloppe globale des indemnités serait ainsi contenue, avec une dépense totale annuelle d'environ 2 500€

M. le Maire fait procéder au vote. À 8 voix contre 7, cette solution est adoptée.

- Composition CCAS, CCID, commission de révision des listes électorales :

Plusieurs commissions demandant des membres issus du conseil municipal et des membres extérieurs doivent être pourvues.

- CCAS, cinq membres du conseil : Thierry Dehondt-BEDAGUE, Alexandre DECODTS, Laurent BALZA, Delphine LUTUN, Emilie OZEE ; cinq membres hors conseil sont proposés : Léon DACQUIN, Albert PIETERSOONE, Marion DELATER Marie WYART et Jacques DRIEUX ont été sollicités et ont répondu favorablement.
- CCID, six membres du conseil : Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKHEREY, Nathalie BALZA, Diane GRUNENWALD. Hors conseil : Albert PIETERSOONE, Philippe LUTUN, Léon DACQUIN, Caroline LELEU Pauline MACKÉ Gilles DESWARTE ont été sollicités et ont répondu favorablement.
- Révision des listes électorales : Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Émilie OZEEL, Nathalie BALZA. Hors conseil, Joanna BALZA et Danièle VERHAEGHE ont été sollicitées et ont répondu favorablement.

- Commission pour l'église:

Le conseil municipal exprime son souhait d'avancer sur ce sujet en sollicitant la DRAC, le Département, pour subventionner la rénovation de l'église. Une commission dédiée est donc créée.

Cette commission comprendra Alexandre DECODTS, adjoint aux travaux, Ludivine PLANCKEEL, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Benoît DECLERCQ, Diane GRUNENWALD, Delphine LUTUN, Nathalie BALZA, Laurent BALZA.

M. le Maire procède à un tour d'horizon des questions concernant l'église. La société Quali-Corde vient une fois par an inspecter la toiture pour nettoyer les chéneaux et vérifier les ardoises, remplacer celles qui sont devenues poreuses par des neuves. Les menuisiers ECR sont également sollicités.

Il y a actuellement plusieurs problèmes qui devront être traités de manière urgente : chute d'une pièce de bois à l'extérieur de l'église, trous dans le plâtre à l'intérieur du bâtiment.

La tour doit également être rénovée. La tour et la flèche étant classées, il faudra tenir compte des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il y a aujourd'hui un mécénat en cours pour la rénovation de l'église : les dons font l'objet d'un crédit d'impôt de 66 %, pour les particuliers comme entreprises. Entre 13 et 14 000 euros ont également été collectés auprès de la Fondation du Patrimoine. Il serait sans doute opportun d'organiser une manifestation au sein du village, pour mobiliser les habitants sur ce sujet.

- Représentant du ministère des armées :

Dans chaque commune, sont nommés au sein du conseil municipal un ou plusieurs représentants défense. Mathieu BARDOUX et Benoît DECLERCQ se portent volontaires.

- Représentants du CNAS :

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est un organisme de type loi 1901, qui permet aux employés de la commune de bénéficier de prestations sociales (du type comité d'entreprise). Depuis 2007, la loi a généralisé le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux. Émilie OZEEL se porte volontaire.

- Communications diverses :

- Les 3, 4 et 5 avril aura lieu une compétition européenne de dressage de chiens de troupeaux (border collies), accueillant des équipages venus de toute l'Europe (68 concurrents). Cet événement se produira dans la zone du Schoubrouck et du Coin perdu
- Délégation au maire pour engager les dépenses : en attendant le vote du budget, une autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avait été votée à M. le Maire, à hauteur d'un quart du budget précédent. Mais la délibération n'a pas été acceptée par la sous-préfecture, en raison du périmètre de calcul du budget précédent. En effet, celui-ci avait été évalué à 322 380,61 € ouvrant 80 645 € d'autorisation d'engagement. Mais ce calcul prenait en compte dans le budget les emprunts communaux. La délibération concernée est donc annulée pour en voter une nouvelle. La nouvelle autorisation d'engagement s'élève à 62 798,93 € après correction du périmètre budgétaire.
- Autorisations spéciales d'absences applicables aux agents communaux : une convention a été mise en place lors de la précédente mandature pour octroyer aux agents communaux des autorisations d'absences en cas d'événements familiaux (mariage, deuil, naissance). La sous-préfecture demande que la procédure soit soumise en premier lieu au CST, (Comité Social Territorial) du CDG 59 (Centre de Gestion), qui doit rendre un avis avant que le conseil municipal puisse voter. Pour information, le CDG est chargé du suivi de carrière, promotions internes, concours, des agents territoriaux de tout le département. La délibération précédente est donc annulée, dans l'attente du retour du CST.
- Demande reçue : création de concessions au nouveau cimetière. Alexandre DECODTS va se charger de réaliser des devis pour une extension de dix concessions supplémentaires.
- Réouverture d'un commerce de bouche (snack/rôtisserie/friterie/pâtisserie/traiteur), le mercredi 8 avril, à l'emplacement de l'ancienne boulangerie
- L'auberge va être mise en vente. En effet, la commune est engagée à rembourser à l'EPF (Établissement Public Foncier) le montant de l'achat de l'auberge. Pour ce remboursement, qui aurait dû avoir lieu en 2025, la commune a bénéficié d'un délai supplémentaire d'un an, qui ne peut être prolongé. Un état des lieux a été réalisé en 2021 ; un nouvel état des lieux avant mise en vente sera réalisé le jeudi 9 avril à 14h00, par le huissier Waterlot de Saint Omer. Aujourd'hui, le devenir du lieu est incertain : on ne sait pas s'il restera une auberge, s'il sera transformé en logements ou autre chose. Pour ce qui est du prix de vente, la commune dispose d'une marge de négociation dans la limite de +/- 10% du prix évalué par le Domaine. La commune pourrait faire le choix de prendre en charge une partie de ce montant. Remarque : la mairie vend les murs et le terrain, mais le fonds de commerce ne lui appartient pas.
- La becque au droit de la place a été nettoyée jusqu'au bout du chemin du château. Une grue à pneus va venir pour nettoyer le fond. Ceci afin que le fossé puisse évacuer l'eau de façon la plus efficace possible. Le limon sera déposé sur la bordure, et pas sur l'herbe. Delphine LUTUN fait remarquer que les abords des douves sont dangereux pour les enfants. Plusieurs idées sont émises : signalisation, talus, haie ? Dans un premier temps, une barrière sera installée sur la passerelle qui passe le cours d'eau.
- Alexandre DECODTS rencontre demain le département pour évoquer la réfection de la Place, qui est actuellement faïencée. Il est également envisagé d'installer un plateau surélevé, avec un passage pour piétons éclairé au niveau des barrières rouges. M. le Maire suggère des chicane dans la Place et dans la rue de Saint Omer. Cette dernière proposition suscite une vive discussion. Des plateaux sont également envisageables, ou des ralentisseurs berlinois. M le Maire suggère aussi d'installer des

protections le long du parking, pour empêcher de se garer à cet endroit, afin de sécuriser le passage des enfants. Comme il s'agit de routes départementales, il faudra composer avec le département sur ces questions.

- Tour de table : Bernard VERHAEGHE propose de déplacer les blocs de béton aux abords du stade, et d'installer une barrière afin de condamner l'accès par le côté mairie, en dehors des soirs de matchs. Alexandre DECODTS évoque l'installation d'une place de parking pour personnes handicapées. Anne-Charlotte BOUILLIEZ signale que l'intervention d'une grue sur les bassins a laissé des crevasses sur le terrain communal aux abords des bassins, et qu'il faudra demander une remise en état. Elle propose d'aller visiter une école à Saint-Omer pour découvrir ce qui y a été fait en matière de végétalisation (cour oasis), et surveille les appels d'offre sur le sujet. Thierry DEHONDT-BEDAGUE précise qu'un rideau qu'il était prévu de changer dans la salle Paul Hazard sera finalement réparé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h16.

Thierry DEHONDT

Nathalie BALZA

Alexandre DECODTS

Ludivine PLANCKEEL

Bernard VERHAEGHE

Laurent BALZA

Sabrina BAUDHUIN

Mathieu BARDOUX

Anne-Charlotte
BOUILLIEZ

Benoît DECLERCQ

Diane GRUNENWALD

Delphine LUTUN

Emmanuel MONKHER

Émilie OZEEL

Cédric WYARD